

# La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

[lamarmiteauxidees@orange.fr](mailto:lamarmiteauxidees@orange.fr)

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

---

Calais, le 19 décembre 2013

## DEMANDEURS SANS ASILE

Manuel Valls n'en a pas parlé lors de sa visite à Calais, alors que ça fait partie de son domaine de compétence : la situation des demandeurs d'asile et les conditions d'accès à une procédure équitable se sont profondément dégradées en quelques années.

L'ouverture d'un bureau à la sous-préfecture de Calais en juin 2009 a connu un réel succès, montrant que les exilés étaient susceptibles de réorienter leur projet si l'information sur leurs droits et si les procédures étaient rendues accessibles. Malgré des conditions très dégradées, ils sont encore cinq cents à avoir demandé l'asile à Calais au cours des onze premiers mois de l'année.

Pourtant, dès le début, ils ont été confrontés à des difficultés d'hébergement. L'État ne respectant plus ses obligations, il est devenu quasiment impossible pour les demandeurs d'asile calaisiens, majoritairement des hommes jeunes, d'accéder à une place dans un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA). Un hébergement d'urgence leur est parfois proposé, il se retrouvent alors ne parlant généralement pas français dans une structure accueillant des personnes ayant des difficultés sociales souvent lourdes, n'importe où dans le département ou même plus loin en France. Beaucoup n'ont même pas eu ça, et sont restés à la rue.

Avec le temps, l'accès au guichet de la sous-préfecture est devenu de plus en plus difficile. Il faut aujourd'hui trois mois d'attente avoir son premier rendez-vous, trois mois pendant lesquels on est à la rue et en séjour irrégulier. La loi prévoit que ce délais soit au maximum de quinze jours.

Si les associations nationales ont dénoncé de manière unanime les insuffisances du nouveau dispositif de plate-formes d'accueil mis en place pour l'information, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile, sa déclinaison calaisienne présente une particularité supplémentaire : l'accompagnement des recours devant la Cours Nationale du Droit d'Asile (CNDA) n'a pas été attribué. Quand on sait que la CNDA remet en cause un tiers des décisions négatives prises en première instance par l'OFPPRA, on mesure le handicap auquel sont confrontés les demandeurs d'asile accompagnés par la plate-forme d'accueil – ceux qui sont suivi par des associations sont par contre accompagnés sur toute la durée de la procédure, y compris pour un éventuel recours devant la CNDA.

Enfin, les demandeurs d'asile qui vivent dans les squats et les campements de Calais subissent les mêmes conditions de vie et le même harcèlement policier que les autres exilés.

Les annonces qui viennent d'être faites par la préfecture concernant la possible mise en place de « Maisons des migrants » sont intéressantes. Mais le ministre peut commencer sans tarder par sa propre administration.